

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 278

présenté par

MM. Roman, Blisko, Dosière, Blazy, Caresche, Dolez, Dufau, Montebourg, Vidalies, Charzat,  
Cohen, Dray, François Lamy, Mme Lebranchu, M. Jean-Marie Le Guen, Mme Taubira,  
MM. Tourtelier, Viollet  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 11**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article, sous couvert d'une grande fermeté légitime à l'égard des employeurs d'étrangers en situation irrégulière, crée une sanction qui s'apparente à une nouvelle « double peine » envers les étrangers, alors qu'un précédent texte gouvernemental s'attachait justement à abolir ce type de sanction « complémentaire ».

En outre l'interdiction de travail sera édictée, de façon discrétionnaire par l'administration sur simple soupçon, sans cadre suffisant.